



LIGUE LORRAINE DE VOILE

INSTRUCTIONS DE COURSE

Prescription FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.

Nom de l'épreuve : Coupe Nationale de la Mirabelle (470)

Dates complètes : 26 au 28 mai 2012

Lieu : Lac de Madine (entrée 3)

Autorité Organisatrice : Ligue Lorraine de Voile

Avec l'aide de : Société Nautique de Madine et Syndicat Mixte de Madine

INSTRUCTIONS DE COURSE

Préambule - Rappel des formalités d'inscription - Extrait de l'Avis de Course type

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers,
- 1.3 Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables.
- 1.4 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé devant l'école de voile de Madine

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 13h00 le samedi 26 mai et avant 9 heures le dimanche 27 et lundi 28 mai sauf tout changement dans le



14, RUE ANDRÉ THEURIET – 57000 METZ

TÉL : 06 10 04 81 02

JF.COUR@ORANGE.FR


[HTTP://ASSO.FFV.FR/LIGUE-LORRAINE](http://ASSO.FFV.FR/LIGUE-LORRAINE)




programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant l'école de voile de Madine

4.2. Quand le pavillon Aperçu  est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course

4.3. Quand le pavillon Y  est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.


5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

26/05/12 : 14 H 30 1er signal d'avertissement pour 3 courses


27/05/12 : 10 H 30 1er signal d'avertissement pour 4 Courses

28/05/12: 10 H 30 1er signal d'avertissement pour 3 courses

5.2 Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange  sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h
Si trois courses ont été validées

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont définis comme suit "pavillon de classe 470" 
Féminines et masculins courent ensemble avec classement confondu.

7. ZONES DE COURSE

La zone de course est située sur le lac de Madine.

8. LES PARCOURS

8.1. **L'Annexe 1** décrit les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée,

8.2. Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera, si possible, le cap compas approximatif du premier bord du parcours et arborera le signal identifiant le parcours à effectuer. (Voir schéma en annexe)

9. MARQUES

9.1 Les marques de parcours ou de dégagement sont les suivantes :
Marques 1, 2 et 3 bouées jaune cylindrique

9.2 Les nouvelles marques, telles que prévues dans le § 12.1 des IC, sont les suivantes :
Bouée blanche Bouygues Télécom

9.3 Les marques de départ sont les suivantes :
Deux bateaux Comité
Les marques d'arrivée sont les suivantes :
Bouée cylindrique rouge et bateau comité

9.4 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque telle que prévue dans le § 12.2 des IC.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mat d'un bateau comité arborant un pavillon orange, à l'extrémité bâbord.



11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

13. L'ARRIVEE

Elle est située sous le vent du bateau du Comité de Course définissant le départ. Elle est matérialisée par le coté « parcours » d'une marque rouge à laisser à tribord et le mât du bateau comité de course arborant le pavillon bleu  et la flamme orange 

14. SYSTEME DE PENALITE

14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

14.2.2 La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 *Les temps limites* sont les suivants :

Classe	Temps limite pour le premier	Temps limite pour la marque 1	Temps cible
470	1H30	30mn	1H00

a. Temps limite du premier bateau pour finir précisé ci-dessus.

b. Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 : Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite précisé ci-dessus, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.1.

- c. Temps cible précisé ci-dessus. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1.
- 15.2.** Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.
- 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**
- 16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'école de voile. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 16.2** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 16.3** Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé à l'école de voile. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 16.4** Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).
- 16.5** Une liste des bateaux qui, selon l'instruction 14.2, ont été pénalisés pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.
- 16.6** Les infractions aux instructions, 18, 21, 23, 24 et 25 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.
- 16.7** Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
 - pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.
- 16.8** Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 min après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.
- 17. CLASSEMENT**
- 17.1** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3
- 17.2** Courses retirées
- Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans les courses, est de 3.

- b. Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score, est de 4.
- c. Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores, est de 8

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle sera mis en place par émargement au secrétariat de course.

-un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course ou d'un groupe de courses sans retour à terre, pourra recevoir après instruction une pénalité de 10% du nombre d'inscrits avec un minimum de 3 places, à la première course du jour.

-un concurrent qui n'a pas émargé au retour à terre, pourra recevoir après instruction une pénalité de 10% du nombre d'inscrits avec un minimum de 3 places, à la dernière course du jour qu'il a couru.

-un concurrent qui n'a émargé ni au départ, ni à l'arrivée, pourra recevoir après instruction une pénalité de 10% du nombre d'inscrits avec un minimum de 3 places à toutes les courses du jour qu'il a courues.

Le secrétariat, situé devant le club, sera ouvert 1 heure avant le signal d'avertissement de la première course du jour ou dès l'amenée de l'aperçu.

L'émargement est clos au moment de la première course du jour. Des émargements tardifs pourront être acceptés avant le départ des courses suivantes, pourvu que les coureurs n'aient pas participé aux courses précédentes du jour.

Le premier jour de participation à l'épreuve, la confirmation des inscriptions vaudra émargement pour le départ sur l'eau.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible.

19. REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21 PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice et l'appliquer conformément à la notice remise à l'inscription

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : pavillon FFVoile Ligue Lorraine

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La charte des entraîneurs s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détrituts dans l'eau. Les détrituts peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

25. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

26. PRIX

Des prix seront distribués comme précisé dans l'avis de course

27. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

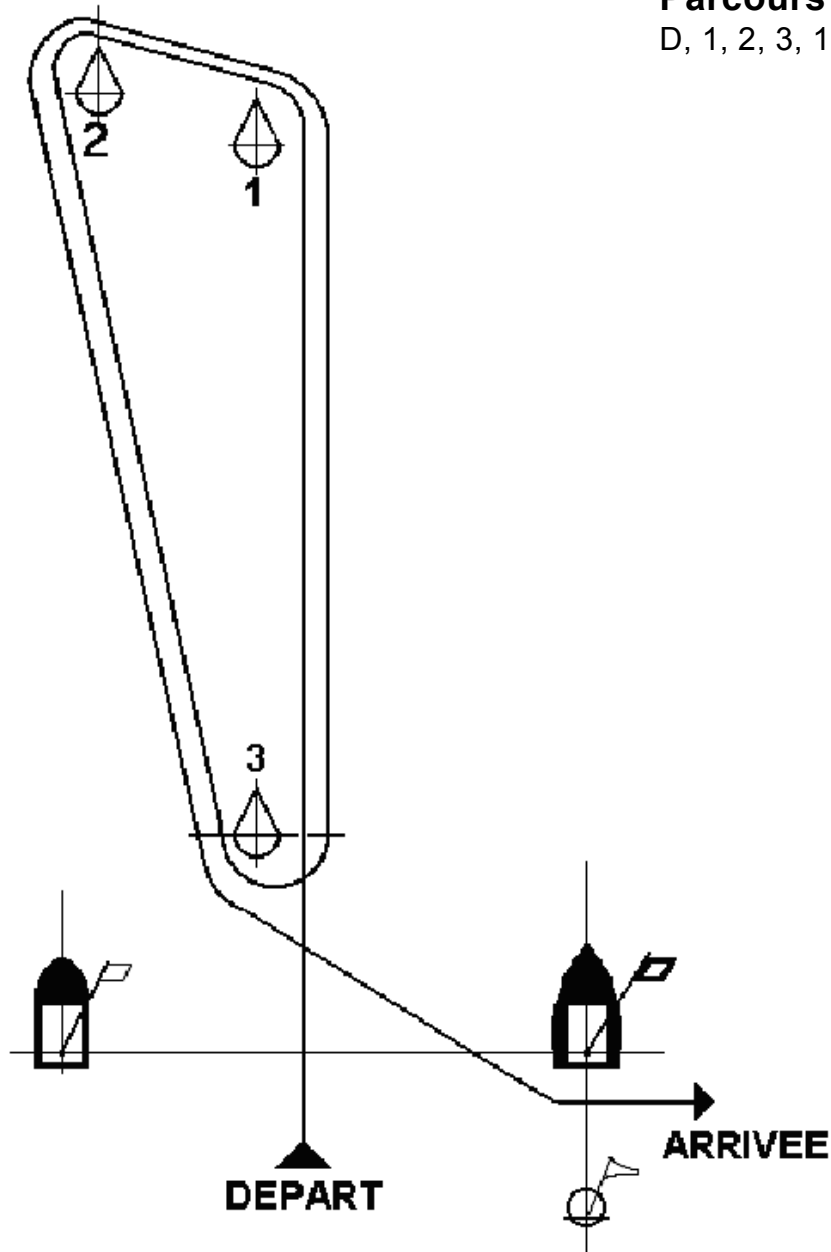
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

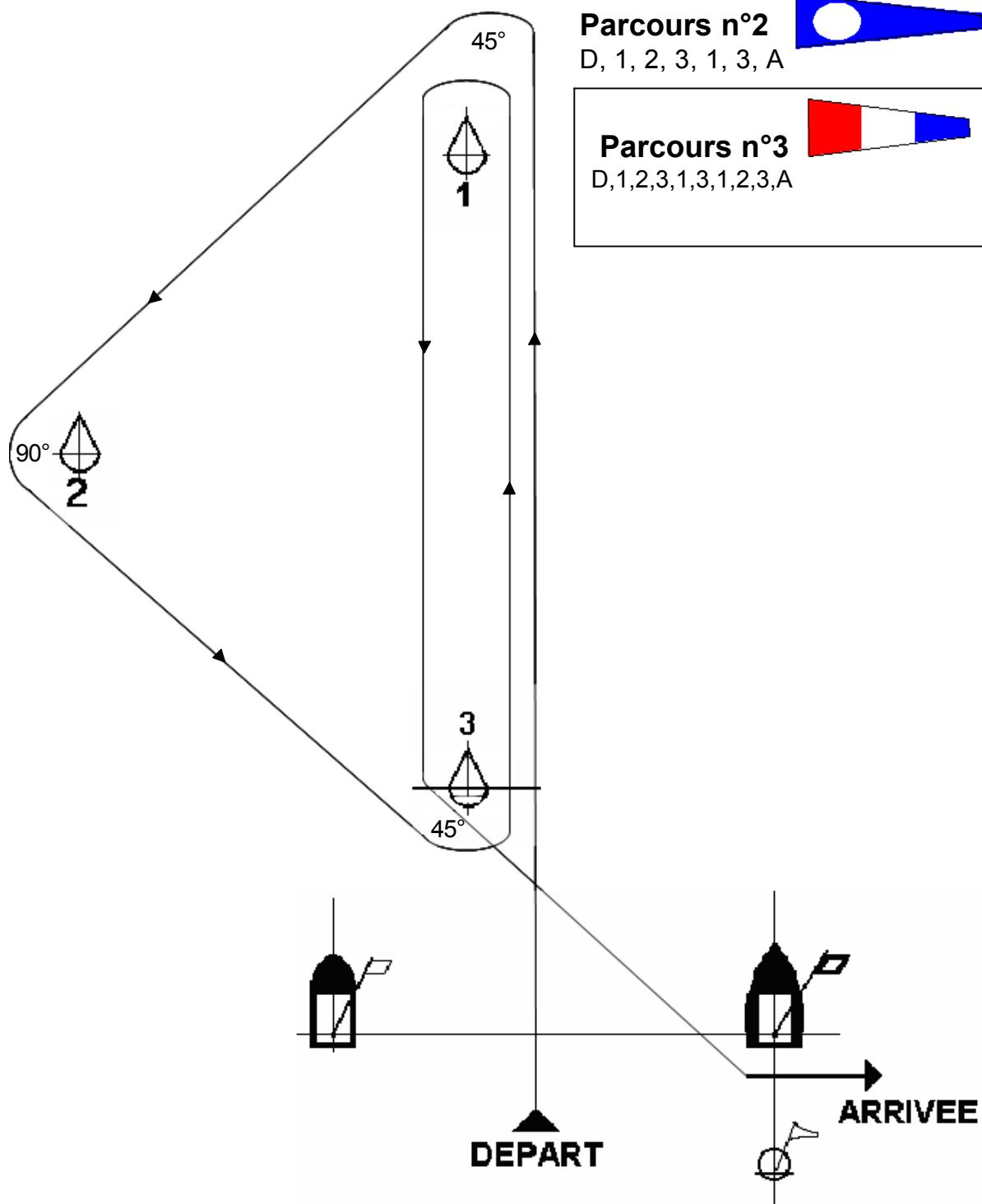
Composition du corps arbitral

Président du Comité de Course : Jacques MAUGRAS
Président du Jury : Jacques TERRASSON
Joueur d'épreuve : Jean François COUR
Commissaires aux résultats: Jocelyne CARDOT et Arlette COUR

ANNEXE 1

Parcours n°1
D, 1, 2, 3, 1, 2, 3, A





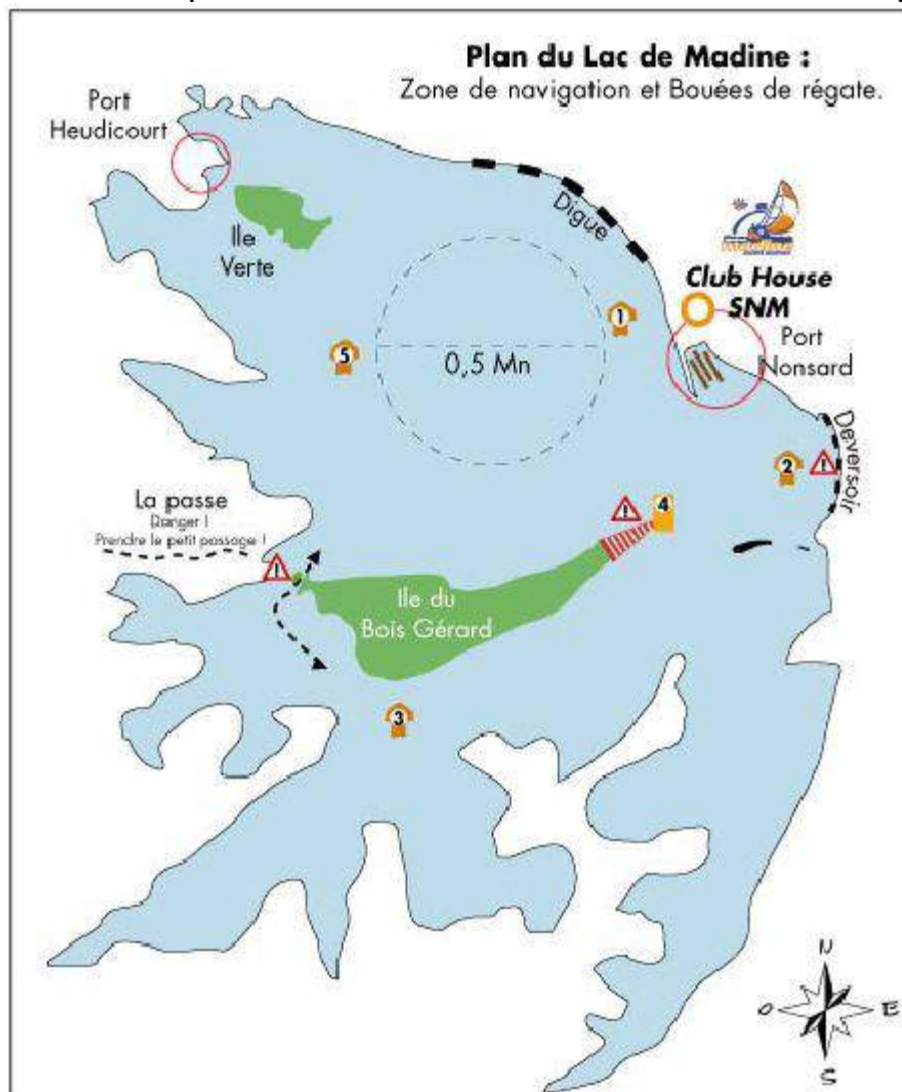


PARCOURS C1 à C2 (parcours côtiers) Parcours n° 4

Les marques de parcours sont les bouées fixes cylindriques jaunes du Lac de Madine (marques 1 à 5 sur le plan ci-dessous):

La marque de dégagement (quand elle existe) est une bouée gonflable jaune. (voir IC 8.3).

La zone de départ est aussi la zone d'arrivée, et est située dans la partie Nord du Lac.



PARCOURS C1

Départ - (dégagement éventuel) - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 - Arrivée

Contourner les marques 5, 3, 2 et 1 en les laissant à bâbord ; Contourner la marque 4 (poteau planté dans le sable) en la laissant à tribord.

PARCOURS C2

Départ - (dégagement éventuel) - 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - Arrivée

Contourner les marques 1, 2, 3 et 5 en les laissant à tribord ; Contourner la marque 4 (poteau planté dans le sable) en la laissant à bâbord